Image not found or type unknown

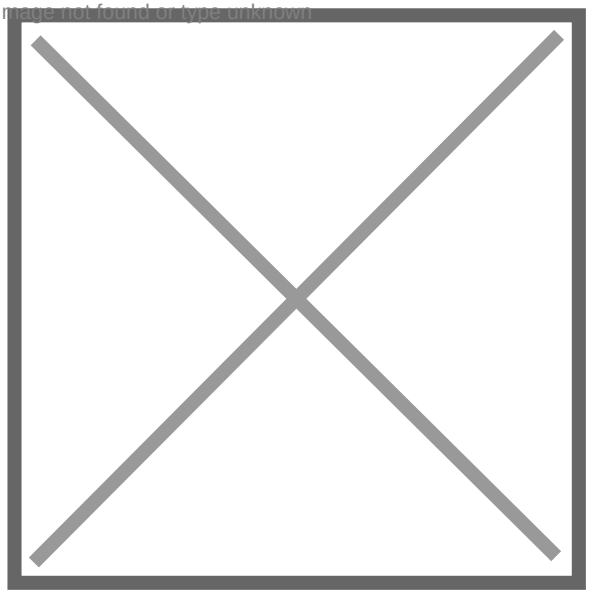

Après un divorce.... que faire du livret de famille ?

Par **stephanie0602**, le **24/11/2008** à **14:06**

Je suis divorcée depuis 1 an. Je viens de lire que la mairie doit retranscrire le jugement sur l'acte de mariage

je ne me suis pas renseignée auprès de ma mairie pour savoir si ils ont bien reçu le jugement afin de le retranscrire sur le livret.

Nous n'avons pas eu d'enfants ensemble.... donc le livret de famille ne me sert plus ? J'en fait quoi ? il doit être dans des vieux cartons...

De même, est-ce que sur mon acte de naissance il y a été mention de mon mariage ?

J'ai refait ma vie et je vais avoir un bébé a la fin de l'année. Cela ne va pas poser de probleme pour la declaration de naissance ?
je vais avoir un nouveau livret de famille ?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés